



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME – DG II

SECRETARIAT DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE  
LE SECRETAIRE EXECUTIF

HD/ESC 139  
FM/SS



Strasbourg, 15 mai 2006

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le 4 mai 2006, le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne a inscrit votre Organisation sur la liste des organisations internationales non gouvernementales (OING) habilitées à présenter des réclamations collectives alléguant de violations de la Charte sociale européenne pour une période de quatre ans, à savoir du 1er juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2010.

Vous trouverez, ci-joint, la liste à jour des dites OING.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Régis BRILLAT

Conseil européen des Syndicats de Police  
M. Branko PRAH  
Président  
39 bis, rue de Marseille  
F – 69007 LYON

Adresse postale:  
Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex

Tél.: +33 (0)3 88 41 20 00  
+33 (0)3 88 41 32 58  
Fax: +33 (0)3 88 41 37 00

E-mail: [social.charter@coe.int](mailto:social.charter@coe.int)  
<http://www.chartesociale.coe.int>